

## APPEL A CANDIDATURES POUR LE RENOUVELLEMENT DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS VIGANAIS



Et si on contribuait ensemble à construire notre territoire et à relever les grands défis de cette époque ?

Vous êtes porteur/porteuse de propositions, vous aspirez à faire entendre votre voix sur des sujets d'intérêt général et à participer au développement du territoire ? Le Conseil de développement du Pays Viganais est à la recherche de ses nouveaux membres pour renforcer son effectif, et si c'était vous ?

### Le Conseil de développement, qu'est-ce que c'est ?

Instance consultative et composé de 40 membres, le Conseil de développement est un espace de dialogue ouvert à tous les acteurs et habitants du territoire (citoyen, représentants de milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux, associatifs).

Tout en contribuant à l'animation du débat public sur le territoire, il vise à enrichir la décision publique, à donner un avis construit aux élus sur les politiques publiques à mettre en œuvre et à éclairer leurs choix.

Mis en place en 2021, il a permis à certains citoyens de se familiariser avec les missions de la communauté de communes et de participer à des projets du territoire notamment celui de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

S'inscrivant dans cette dynamique, vous serez amené à vous saisir principalement des dossiers en cours, issus des axes prioritaires de développement du territoire :

- La mobilité et le déplacement sur le territoire intercommunal et vers l'extérieur
- L'amélioration de la gestion des déchets
- Le dynamisme du territoire et son attractivité
- Le développement de la participation citoyenne
- La rénovation énergétique
- L'aménagement du territoire
- Le projet alimentaire territorial

Le Conseil de développement pourra se saisir d'autres thématiques pertinentes, en lien avec les compétences de la communauté de communes.

Cette année, une nouvelle composition du Conseil de développement a été adoptée.

Afin de respecter la parité et la représentativité de la population, le Conseil de développement sera constitué de :

- 10 personnes volontaires sur appel à candidatures
- 21 personnes tirées au sort à partir de listes électorales avec pour objectif une personne par commune
- 9 membres issus du Conseil de développement actuel

### Comment candidater ?

Le Conseil de développement est ouvert à tous. Les seules conditions à respecter sont les suivantes :

- Etre majeur
- Habiter sur le territoire
- Ne pas être élu local
- Accepter de participer bénévolement aux travaux du Conseil de développement

Pour candidater, il suffit d'envoyer, **avant le 01 août**, une lettre adressée au Président de la communauté de communes expliquant votre parcours et vos motivations pour intégrer le Conseil de développement. Par la suite, une commission analysera la recevabilité des candidatures et le cas échéant, procédera au tirage au sort pour les candidatures recevables qui seraient en surnombre (après vérification des critères de parité et de répartition géographique).

La participation au Conseil de développement est fondée sur le volontariat et sur l'envie de contribuer, dans un état d'esprit constructif aux politiques de développement du territoire.

Des réunions trimestrielles en plénière ainsi que des réunions régulières dans le cadre des groupes de travail qui se formeront, sont à prévoir.

Candidature à envoyer par mail à : [participation.citoyenne@cc-paysviganais.fr](mailto:participation.citoyenne@cc-paysviganais.fr)

Ou par courriel :

Communauté de communes du Pays Viganais

Candidature Conseil de développement,

Maison de l'intercommunalité,

3 Avenue Sergent Triaire, BP n°31002, 30120 Le Vigan.

+ D'infos : [www.cc-paysviganais.fr](http://www.cc-paysviganais.fr) ou au 0499542732

***Devenez acteur de votre territoire, rejoignez le Conseil de développement !***